

Mandement & instruction pastorale de Monseigneur l'évêque de S. Claude, pour annoncer la tenue d'un synode &c. 1790.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce prélat, de son zèle véhément contre le relâchement, de sa prédilection pour la vieille discipline. Nous soupçonnions dès-lors qu'on abusoit de sa simplicité pour lui faire dire beaucoup de choses qu'il ne pensoit & ne sentoient pas *. Aujourd'hui la chose est hors de doute, & c'est pourquoi nous en parlons plus clairement. Tout Paris connoît l'auteur de ce Mandement. *Avez-vous vu, se demande-t-on, le Mandement du pere L... ?* De-là toutes ces discussions scholastiques qui ne font rien au dogme, mais que l'esprit de secte contourne à son profit; de-là une révolte ouverte contre les décisions de l'Eglise, & une inclination marquée pour des erreurs condamnées par les assemblées du clergé de France, condamnées par la bulle *Unigenitus*, & dont la proscription a été si généralement adoptée par les évêques. Un évêque François & catholique ne va pas choisir pour interprète de sa doctrine, & pour son directeur, un homme connu pour un de ceux que révolte le plus ce formulaire, dont les papes & nos évêques n'exigeoient la signature, que pour s'assurer d'une adhésion sincère à leur doctrine.

Si ces réflexions offensent monseigneur, nous lui dirons avec un sage & orthodoxe critique qui les a faites avant nous. » Monseigneur, faites vos mandemens, ou bien choisissez mieux vos secrétaires. Des plaintes, quoique justes sur la dépravation des mœurs, ne doivent

* 1 Ev.
1786, P.
192.